

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
24/06/2019

L'an deux mille dix neuf et le premier juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Présents : M. RAMEAU, Mmes GERARD, SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, LIVOTI, Mme DALLA-ZANNA, , M. PIZZATO (Proc.), Mmes TOUZANNE, AIMONE-CAT, M. ROUCH, Mme CAHUZAC.

Absent excusé : M. AMOUROUX (Proc.M.PIZZATO)
Absente : Mme TONELLO

D.C.M n°7-2b)
Décision Modificative n°4
Budget communal 2019

Monsieur LIVOTI a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'afin de permettre le versement à la Mairie de Cassagne de la participation aux frais d'intervention du Moniteur d'Education Physique aux écoles de Boussens pour les années 2018 et 2019, il y a lieu de procéder à des virements de crédits ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-62878 : A d'autres organismes	0.00 €	16 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	16 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6218 : Autre personnel extérieur	16 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	16 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	16 000.00 €	16 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

D E C I D E à l'unanimité des membres présents,

- d'inscrire sur le budget communal 2019 les crédits tels que définis ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le **04.07.2019**

Pour copie conforme

En mairie, le 02 juillet 2019

Le Maire,

C. SANS

